



Etablissement Public Foncier
de Grand Est

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 06 DECEMBRE 2023**

Délibération N°CA23/086

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2020-2024
CONVENTION DE PROJET
NILVANGE - Copropriété 2-18 rue de Castelnau - Logement social
MO10L050900**

Le Conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier de Grand Est,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2020-2024 approuvé le 4 décembre 2019 et le 4 mars 2020 pour tenir compte des orientations stratégiques de l'Etat, adapté le 07 décembre 2022,

Vu le règlement intérieur institutionnel, et notamment son article 19, le conseil d'administration faisant valoir son droit d'évocation,

Vu la demande formulée par la commune de Nilvange souhaitant l'intervention de l'EPFGE pour assurer la maîtrise foncière de lots de la copropriété située 2-18 rue de Castelnau sur son territoire communal, en vue de proposer ces logements à un bailleur social,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la commune de Nilvange annexée à la présente délibération, portant sur l'acquisition, le portage puis la cession des biens susvisés d'une superficie de 01 a 06 ca pour une enveloppe financière d'un montant prévisionnel de 180 000 € HT,
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la commune de Nilvange la convention de projet annexée à la présente délibération,
- chargé le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de ladite convention.

VU ET APPROUVE

Le **21 DEC. 2023**

La Préfète de Région,

Pour la
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Le Président du Conseil d'Administration,

Antony CAPS

Samuel BOUJU